



Réf: 306 /DAF/RH/2024

05 JUL. 2024

AVIS

RESULTAT FINAL DU CONCOURS D'AVANCEMENT DE GRADE ORGANISE POUR L'ACCES AU GRADE DE PHARMACIEN GRADE PRINCIPAL

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle que modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base en ce qui concerne l'ANAM, tel que modifié et complété ;
- Vu les Décrets n°812.18.2 du 24 Mouharram 1440 (4 octobre 2018) et n°2.23.914 du 11 Rabia1er (27 septembre 2023) portant respectivement nomination et renouvellement de la nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie;
- Vu le statut particulier de l'ANAM tel que modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-99-651 du 25 jourmada II 1420 (6 octobre 1999) portant statut particulier du corps interministériel des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes;
- Vu la décision n°141/RH/DAF/2024 en date du 20 Mai 2024 relative à l'ouverture du concours d'avancement de grade pour l'accès au grade de Pharmacien Grade Principal;
- Vu le procès-verbal n°182/DAF/RH/2024 de la commission du concours d'avancement de grade, réunie en date du 01 Juillet 2024.

IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

NOM ET PRÉNOM	NOUVEAU GRADE
Dr Mounir CHARRAK	Pharmacien Grade Principal

Agence Nationale de l'Assurance Maladie
Le Directeur Général
Dr. Khalid LAHLOU